



Renseignements généraux et techniques relatifs à une installation photovoltaïque neuve dans un établissement recevant du public existant ou à construire.



Renseignements relatifs à l'établissement et son exploitant

Nom de l'établissement :

Adresse physique de l'établissement :

Adresse postale de l'établissement :

N° d'identifiant ERP :

Type (activité) :

Catégorie (effectif) :

Nom de l'exploitant :

Coordonnées de l'exploitant :

- Tel :
- Courriel :

Renseignements relatifs à l'installateur

Raison sociale :

Représenté par (chargé d'affaire) :

Adresse postale :

Téléphone fixe :

Téléphone mobile :

Courriel :



Renseignements relatifs à l'installation photovoltaïque

Type d'installation :

- Revente totale
- Autoconsommation et revente partielle
- Site isolé

Date prévue d'installation : (jour/mois/année)

Emprise des panneaux : (m²)

Orientation : (Nord-Sud...)

Puissance du champ solaire : (kWc)

Puissance du (ou des) onduleur(s) : (kVA)

Emplacement du (ou des) onduleur(s) dans l'établissement :

Renseignements complémentaires spécifiques aux ERP :

Pour rappel, l'installation photovoltaïque devra permettre le respect des dispositions réglementaires applicables au bâtiment concerné en matière de prévention contre les risques d'incendie et de panique (notamment l'accessibilité des façades, l'isolement par rapport aux tiers, les couvertures, les façades, la règle du C+D, le désenfumage, la stabilité au feu, etc.)
(Selon IT interministérielle du 07.02.2013)

Ch 2.2 : Mesures de protection

Coupure d'urgence DC :

- §1 : Oui
- §2 : Non
 - Câble DC en extérieur
 - Local onduleur coupe-feu : Oui Non (voir ch 4.1)
 - Onduleur à l'extérieur



- Câble DC sous CTP
 - Local onduleur coupe-feu : Oui Non (voir ch 4.1)
- Câble DC direct à l'onduleur
- Tension <60v « à vide »

Ch 2.3 : Signalétique

Présence d'un schéma de l'installation au niveau du disjoncteur de branchement au réseau, l'Appareil Général de Commande et de Protection (AGCP) :

Oui Non

Signalétique spécifique UTE C 15-712-1(2 ou 3)

Oui Non

Signalétique spécifique IT 07.02.2013

Oui Non

Ch 3.1.1 et 3.1.2 : Installation en toiture avec cheminement de 0,90 m

- Oui
- Non

Ch 3.1.4 : Surface d'emploi d'un champ $\leq 300 \text{ m}^2$

- Oui
- Non

Ch 4.4 : Présence de batteries

Local de service électrique :

Oui Non

Respect des conditions d'implantation et de ventilation :

Oui Non



Pour information :

DOCUMENTS A FOURNIR POUR VISA DE L'ATTESTATION DE CONFORMITE, EN FIN DE CHANTIER, PAR LE COTSUEL :

- Formulaire d'attestation de conformité dûment remplie ;
- Rapport du bureau de contrôle choisi et rémunéré par le maître d'ouvrage ;
- Dossier technique de l'onduleur ;
- Certificat de conformité de(s) onduleur(s) à la DIN VDE 0126-1-1 ;
- Fiche technique des panneaux ;
- Schéma unifilaire de l'installation ;
- Fiche d'auto-contrôle de l'installateur ;
- Le présent document dûment rempli.